

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

7 juillet 2008

---

MODERNISATION DES INSTITUTIONS DE LA Ve RÉPUBLIQUE  
(Deuxième lecture) - (n° 993)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 177

présenté par

M. Sandrier, M. Braouezec, Mme Buffet, M. Bocquet, M. Muzeau, Mme Amiable,  
M. Asensi, M. Brard, M. Candelier, M. Chassaigne, M. Desallangre, Mme Fraysse,  
M. Gerin, M. Gosnat, M. Gremetz, M. Lecoq, M. Daniel Paul et M. Vaxès

-----  
**ARTICLE PREMIER B**

Avant l'alinéa 1 de cet article, insérer l'alinéa suivant :

« I A. – Dans la deuxième phrase de l'article 1<sup>er</sup> de la Constitution, les mots : « d'origine, de race », sont remplacés par les mots : « d'origines ». »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'inscription du terme « race » dans l'article 1er de notre constitution fait difficulté. Le groupe communiste a déposé une proposition de loi en ce sens débattue lors de la précédente législature. A la faveur de cette révision constitutionnelle, les auteurs de cet amendement souhaitent proposer de nouveau cette modification qu'ils jugent indispensable